

**DÉCISION RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LE  
DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES, DE LA RECONSTRUCTION ET DE LA  
LOGISTIQUE**

- Vu le Code de la santé publique et notamment dans ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,
- Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016, approuvant la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire Normandie Centre,
- Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre national de gestion, en date du 09 décembre 2024, nommant Monsieur Damien DUMONT, directeur général adjoint du Centre Hospitalier Universitaire de Caen,
- Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre national de gestion, en date du 04 août 2022, nommant Monsieur Damien DUMONT, directeur général adjoint du Centre Hospitalier de Falaise,
- Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre national de gestion, en date des 14 février et 28 mars 2024, nommant Monsieur Damien DUMONT, directeur général adjoint du Centre Hospitalier de la Côte Fleurie,
- Vu la décision du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, en date du 24 juin 2026, nommant monsieur Damien DUMONT, directeur général par intérim du Centre Hospitalier Universitaire de Caen, également directeur par intérim du Centre Hospitalier de Falaise et du Centre Hospitalier de la Côte Fleurie à compter du 25 juin 2026,,

**DECIDE**

**Article 1 – Dispositions relatives au périmètre des infrastructures, de la reconstruction et des filières travaux/ maintenance/ énergies et systèmes d'information du GHT Normandie Centre**

Délégation de signature est donnée à **madame Lucie Lescot**, directrice du département des infrastructures, de la reconstruction et de la logistique, ainsi que des filières *travaux/ maintenance/ énergies* du GHT Normandie Centre et *systèmes d'information* du GHT Normandie Centre, à l'effet de signer dans la limite des attributions relevant du département dont elle a la charge, dans le respect des crédits ouverts à l'EPRD, et dans le cadre des prévisions mensualisées d'engagement, tous actes, attestations, correspondances et conventions en vue d'assurer la gestion courante et la continuité des activités administratives et l'ensemble des pièces issues des services qui composent sa direction dans le cadre de la gestion courante, notamment et de manière non restrictive les déclarations de travaux, les dépôts de permis de construire, les plans de prévention.

**Madame Lucie Lescot** reçoit en outre délégation de signature pour :

- **Dispositions relatives à la commande publique :**
  - l'ensemble des pièces nécessaires à la passation et à la conclusion des marchés, se rapportant :
    - aux travaux, fournitures et services liés à l'infrastructure, à l'informatique et aux télécommunications, inférieurs à 400 000 euros hors taxe relevant de sa direction et des établissements parties du GHT Normandie Centre,
    - aux besoins urgents des filières *travaux/ maintenance/ énergies* et *systèmes d'information* d'un établissement partie du GHT Normandie Centre afin de garantir la continuité du service et la sécurité des personnels.
  - les documents portant engagement à participer à des procédures portées par des groupements de commande ou centrales d'achats auxquels le CHU a adhéré en son nom propre ou en sa qualité d'établissement support du GHT,
  - les avenants inférieurs à 40 000 euros hors taxe ou décision de résiliation des marchés conclus pour les besoins du CHU ou des établissements parties du GHT,

*lu*

- les actes et courriers relatifs à l'exécution des marchés publics, y compris la gestion précontentieuse, quel que soit le montant des marchés,
  - les pièces comptables d'exécution et de paiement des marchés publics du CHU Caen Normandie,
  - les pièces nécessaires à la passation et ou à l'exécution des contrats de concession du CHU Caen Normandie.
- **Dispositions relatives à l'occupation du domaine :**
- les conventions d'occupation du domaine,
  - les conventions de mise à disposition des locaux à titre précaire et révocables.
- **Dispositions relatives aux contentieux :**
- l'ensemble des actes relevant de la gestion contentieuse et des indemnisations par les assurances relatives à l'exécution des marchés publics,
  - les dépôts de plainte et actions en justice pour le compte de l'établissement pour les affaires relevant de la direction dont elle a la charge.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Lucie Lescot, délégation de signature est donnée, dans les mêmes termes et conditions, à **monsieur Julien Desprez**, directeur adjoint du département des infrastructures, de la reconstruction et de la logistique.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Lucie Lescot et de monsieur Julien Desprez, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes et conditions :

- Sur le périmètre des infrastructures, à **monsieur Emmanuel Gossieaux**, ingénieur chef des systèmes d'information ou à **monsieur Michel Launay**, ingénieur chef du service travaux, en vue de signer les mêmes pièces et documents, à l'exception des dépôts de plainte pour le compte du CHU Caen Normandie.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Lucie Lescot, de monsieur Emmanuel Gossieaux et de monsieur Michel Launay, délégation de signature est donnée aux **agents identifiés dans la liste ci-dessous** en vue de signer les actes et pièces suivantes relatifs à leur domaine d'activité respectif : attestations de service fait et procès-verbaux de levée de réserve, procédures, modes opératoires, plans de prévention.

Liste des délégataires

**Madame Madenn Salaun**, ingénieur chef adjoint du service travaux ;  
**Monsieur Yvon Mauboussin**, responsable du secteur sécurité des biens et des personnes ;  
**Monsieur Julien Meslin**, ingénieur chef du service prévention ;  
**Monsieur Clément Gaumart**, ingénieur chef des services techniques ;  
**Monsieur Sébastien Marchand**, ingénieur chef adjoint des services techniques ;  
**Monsieur Benoit Aïssat**, coordonnateur prévention incendie ;  
**Monsieur Jérémy Marie**, responsable du secteur sécurité incendie ;  
**Monsieur Guillaume Ledebt**, ingénieur chef du service patrimoine ;  
**Monsieur Thomas Brunneval**, ingénieur chef adjoint des systèmes d'information ;  
**Monsieur Yvan Jaubert**, chef de projets informatiques ;  
**Monsieur Patrice Leriche**, chef de projets informatiques ;  
**Monsieur Ludovic Theault**, chef de projets informatiques ;  
**Monsieur Sébastien Tanguy**, chef de projets informatiques ;  
**Madame Anne-Françoise Bourel**, cheffe de projets informatiques ;  
**Monsieur Irvin Madec**, chef de projets informatiques ;  
**Monsieur Cédric Landru**, chef de projets informatiques ;  
**Monsieur Lucas Orvain**, chef de projets informatiques ;  
**Monsieur Guillaume Lepotier**, chef de projets informatiques ;  
**Monsieur Stéphane Giroit**, chef de projets informatiques ;  
**Monsieur Quentin Mariette**, chef de projets informatiques ;  
**Monsieur Vincent Leclerc**, chef de projets informatiques.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Lucie Lescot, **Monsieur Yvon Mauboussin**, responsable du secteur sécurité des biens et des personnes, **monsieur Jérémy Marie**, responsable du secteur sécurité incendie, et **monsieur Benoit Aïssat**, coordonnateur de la prévention incendie, sont habilités à déposer plainte pour le compte de l'établissement.

*ML*

- Sur le périmètre de la reconstruction, à **monsieur Xavier Denis**, ingénieur chef de projet reconstruction, en vue de signer les mêmes pièces et documents.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Lucie Lescot et de monsieur Xavier Denis, délégation de signature est donnée à **monsieur Hervé Goncalves**, ingénieur reconstruction, et à **monsieur Emmanuel Gossieaux**, ingénieur chef du système d'information, en vue de signer les actes et pièces suivantes relatifs à leur domaine d'activité respectif : attestations de service fait et procès-verbaux de levée de réserve, procédures, modes opératoires, plans de prévention.

### **Article 2 – Dispositions relatives au périmètre du service biomédical et à la filière biomédicale du GHT Normandie Centre**

Délégation de signature est donnée à **monsieur Pierre Lacombe**, ingénieur en chef en charge du service biomédical et de la filière *biomédicale* du GHT Normandie Centre, à l'effet de signer dans la limite des attributions relevant du service dont il a la charge, dans le respect des crédits ouverts à l'EPRD, et dans le cadre des prévisions mensualisées d'engagement, tous actes, attestations, correspondances, conventions en vue d'assurer la gestion courante et la continuité des activités administratives dans le cadre de la gestion courante, notamment en ce qui concerne les équipements médicaux et leur maintenance ainsi que l'instrumentation chirurgicale.

**Monsieur Pierre Lacombe** reçoit en outre délégation de signature pour :

- **Dispositions relatives à la commande publique :**
  - l'ensemble des pièces nécessaires à la passation et à la conclusion des marchés, se rapportant :
    - aux fournitures et services relevant du domaine biomédical, tel que décrit au premier alinéa du présent article, inférieurs à 400 000 euros hors taxe du CHU Caen Normandie et des établissements parties du GHT Normandie Centre,
    - aux besoins urgents, liés à la filière *biomédicale* tel que décrit au premier alinéa du présent article, d'un établissement partie du GHT Normandie Centre afin de garantir la continuité du service et la sécurité des personnels.
  - les documents portant engagement à participer à des procédures portées par des groupements de commande ou centrales d'achats auxquels le CHU a adhéré en son nom propre ou en sa qualité d'établissement support du GHT,
  - les avenants inférieurs à 40 000 euros hors taxe ou décision de résiliation des marchés conclus pour les besoins du CHU ou des établissements parties du GHT,
  - les actes et courriers relatifs à l'exécution des marchés publics, y compris la gestion précontentieuse, quel que soit le montant des marchés,
  - les pièces comptables d'exécution et de paiement des marchés publics du CHU Caen Normandie.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pierre Lacombe, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes et conditions à **madame Lucie Lescot**, directrice en charge du département des infrastructures et de la reconstruction.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pierre Lacombe et de madame Lucie Lescot, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes et conditions à **monsieur Laurent Schwob**, ingénieur, en vue de signer les mêmes pièces et documents.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pierre Lacombe, de madame Lucie Lescot et de monsieur Laurent Schwob, délégation de signature est donnée à **madame Elise Coatannoan**, à **madame Catalina Vialle** et à **monsieur François Lecoutour**, ingénieurs biomédicaux, en vue de signer les actes et pièces suivantes relatifs à leur domaine d'activité respectif : procès-verbaux d'admission et attestations de service fait.

### **Article 3 – Dispositions relatives au périmètre de la logistique**

Délégation de signature est donnée à **monsieur Julien Desprez**, directeur adjoint du département des infrastructures, de la reconstruction et de la logistique, à l'effet de signer, dans la limite des attributions relevant de la logistique dont il a la charge incluant notamment la restauration, le linge, les prestations de nettoyage, les déchets et le développement durable, dans le respect des crédits ouverts à l'EPRD, et dans le cadre des prévisions mensualisées d'engagement, tous actes, attestations, correspondances, conventions en vue d'assurer la gestion courante et la continuité des activités

administratives et l'ensemble des pièces issues des services qui composent sa direction dans le cadre de la gestion courante, à l'exception de la passation et l'exécution des marchés publics.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Julien Desprez, délégation de signature est donnée, dans les mêmes termes et conditions, à **madame Lucie Lescot**.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Julien Desprez et de madame Lucie Lescot, délégation de signature est donnée :

- à **monsieur Mathieu Olivier**, responsable de la logistique, en vue de signer les actes et pièces suivantes relatifs à son domaine d'activité : procès-verbaux d'admission et attestations de service fait.
- aux **agents identifiés dans la liste ci-dessous** en vue de signer les actes et pièces suivantes relatifs à leurs domaines d'activité respectifs : bons de livraison et de réception.

Liste des délégataires :

**Monsieur Armand Baduel**, encadrant logistique ;  
**Monsieur Xavier Billet**, opérateur logistique ;  
**Monsieur Pierrick Bougault**, opérateur logistique ;  
**Monsieur Laurent Daniel**, opérateur logistique ;  
**Monsieur François Decourval**, encadrant logistique ;  
**Monsieur Stéphane Etasse**, opérateur logistique ;  
**Monsieur Donatien Fauchon**, opérateur logistique ;  
**Monsieur Sylvain Fouilleul**, opérateur logistique ;  
**Monsieur José Françoise**, opérateur logistique ;  
**Monsieur Baptiste Havard**, opérateur logistique ;  
**Madame Salomé Joureau**, encadrante logistique ;  
**Monsieur Sabri Le Flem**, opérateur logistique ;  
**Monsieur David Lerouesnier**, opérateur logistique ;  
**Madame Natacha Lopez**, encadrante logistique ;  
**Monsieur David Presse**, opérateur logistique ;  
**Monsieur Didier Rousset**, opérateur logistique ;  
**Monsieur Adrien Verlinde**, opérateur logistique ;  
**Monsieur Pascal Yvon**, opérateur logistique ;  
**Monsieur Thomas Zearo**, opérateur logistique.

**Au titre des procurations postales :**

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Julien Desprez et de madame Lucie Lescot, délégation de signature est donnée à **monsieur Mathieu Olivier**, responsable de la logistique, pour signer les procurations postales établies au profit des professionnels du CHU de Caen Normandie et des patients hospitalisés.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Julien Desprez, de madame Lucie Lescot et de monsieur Mathieu Olivier, délégation de signature est donnée à **madame Stéphanie Pecchiura**, encadrante logistique et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à **monsieur Stéphane Nouet**, encadrant logistique, **madame Fabienne Robin**, agent administratif, et à **madame Anne-Sophie Pelletey**, agent administratif, pour signer ces mêmes procurations postales.

**Article 4 - Disposition spécifique à la comptabilité matière**

En référence au tome III de l'instruction budgétaire et comptable M21, la comptabilité matière est tenue par **monsieur Julien Desprez**. Au titre de comptable matière, **monsieur Julien Desprez** reçoit délégation pour signer la balance de clôture des stocks.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Julien Desprez, délégation de signature est donnée, dans les mêmes termes et conditions, à **madame Lucie Lescot**.

**Article 5 – Exclusions**

Sont exclus de cette délégation, les actes ci-après :

- les décisions d'attribution des marchés supérieurs 400 000 euros hors taxe ;
- les avenants supérieurs 40 000 euros hors taxe ;
- les actes d'engagements ainsi que les avenants conclus pour l'établissement en vue de la réalisation de missions d'études et de conseil pour le compte de la direction générale ou à la demande du directeur général ;
- la gestion administrative des personnels.

**Article 6 – Dépôt de signature**

Cette délégation est assortie de l'obligation pour les délégataires de déposer leur signature auprès de la direction des affaires juridiques, et de rendre compte à l'autorité délégante des opérations réalisées, ainsi que de toute difficulté sérieuse ou pressentie, ou situation particulière rencontrées au cours de ces missions.

**Article 7 – Dénonciation**

Cette délégation de signature peut être dénoncée à tout moment, sans préavis.

La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle prend effet à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs du département du Calvados.

**Article 8 – Effet de publicité**

La présente décision sera publiée sur le site internet du CHU Caen Normandie et transmise à monsieur le Préfet du Calvados pour publication au recueil des actes administratifs du département. Elle est notifiée aux intéressés. Elle sera portée à la connaissance de madame la trésorière principale et aux tiers par affichage au sein de l'établissement.

**Article 9 – Recours**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Caen, le 25 juin 2026

Le directeur général par intérim du CHU Caen Normandie, du Centre hospitalier de Falaise et du Centre hospitalier de la Côte Fleurie  
Directeur par intérim de l'établissement support du GHT Normandie Centre

Damien DUMONT

